

AVERTISSEMENT :

Les annexes présentées dans ce document sont extraites de l'INSTRUCTION N° DGOS/MSSR/DGS/DSS/2021/78 du 2 avril 2021 relative à l'enquête préalable à la mise en œuvre de la réforme du financement des activités de soins de suite et de réadaptation (SSR) ayant pour objet les activités d'expertise et plateaux techniques spécialisés ([Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarité n° 2021/8 du 17 mai 2021 \(solidarites-sante.gouv.fr\)](https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/actualites/2021/05/bulletin-officiel-sante-protection-sociale-solidarite-n-2021-8-du-17-mai-2021)).

**Annexe 1 : Plateau Technique Spécialisé
Cahier des charges Balnéothérapie**

Composantes requises

Caractéristiques minimales requises du bassin principal :

- Surface minimale : 25 m²
- Volume minimum : 25 m³
- Température minimale de l'eau : 26°C (à adapter en fonction des profils de patients accueillis)
- Possibilité de faire varier le niveau d'immersion du patient de 1m à 1m80, soit par
 - Une profondeur dégressive du bassin
 - Des paliers à hauteur variable
 - Un mécanisme d'immersion variable
- 1 à 2 dispositifs de levage pour mise à l'eau en position couchée ou assise
- Rampe d'accès à la piscine pour aide à la mise à l'eau des patients
- Les abords du bassin doivent permettre l'accessibilité et la surveillance visuelle des patients dans l'eau

Sécurité

- A minima, un professionnel de rééducation présent, accompagné d'un autre professionnel de rééducation ou d'un autre professionnel formé à la prise en charge des urgences en balnéothérapie pour assurer la surveillance (maître-nageur, professionnel de soins...)
- Règles de fonctionnement du secteur de balnéothérapie formalisées et charte de qualité
- Défibrillateur et chariot d'urgence avec oxygène à proximité du bassin
- Téléphone facile sur site pour le 18 et ou le 15 + appels internes, ou système Bouton presseur d'urgence

Qualité de l'eau

- Système complet et automatique de traitement et de régulation de la qualité des eaux de piscine
- Livret quotidien du recueil de la qualité des eaux + contrôle d'un laboratoire agréé
- Livret quotidien de la maintenance des installations et des dysfonctionnements éventuels
- Matérovigilance et réactovigilance
- Déshumidificateur de l'air ambiant si nécessaire
- Produits d'entretien de la qualité des eaux de balnéothérapie et des contrats de maintenance
- Petit matériel de balnéothérapie

Unité d'œuvre servant au financement

- Le nombre de m³

**Annexe 2 : Plateau Technique Spécialisé
Cahier des charges Isocinétisme****Composantes requises**

<ul style="list-style-type: none">- Une machine d'iso-cinétisme motorisée (non filin) permettant soit l'évaluation, soit la rééducation dans un espace de rééducation dédié ou non- La machine peut être dédiée à l'évaluation ou la rééducation d'une ou plusieurs fonctions :<ul style="list-style-type: none">• Membre inférieur• Membre supérieur• Tronc- Il ne peut y avoir de rééducation sans évaluation préalable
<ul style="list-style-type: none">- Personnels formés et compétents dans l'utilisation de l'appareil
<ul style="list-style-type: none">- Contrat et livret de maintenance accessibles (intégrant les réparations effectuées)- Carnet de matériovigilance- Carnet des dysfonctionnements (démarche qualité)- Règlement intérieur pour l'usage du dispositif et de l'espace dédié- Statistiques d'utilisation des différentes machines
<ul style="list-style-type: none">- Données médicales issues du travail sur la machine intégrées dans le dossier du patient

Unité d'œuvre servant au financement

- Le nombre de machines

Annexe 3 : Plateau Technique Spécialisé
Cahier des charges Analyse quantifiée de la marche et du mouvement

Composantes requises**Pour tous les niveaux**

- Espace défini permettant l'enregistrement d'un patient avec une vitesse de marche stabilisée sur au moins 6 mètres
- Outils ou systèmes permettant une analyse quantifiée du mouvement du membre inférieur à l'exclusion des tapis roulants
- L'activité de l'équipe doit être enregistrée dans le PMSI et doit caractériser l'activité du plateau selon le niveau

Niveau 1

- L'espace de dimensions minimales de 8 m x 3 m et qui peut-être mutualisé pour une autre utilisation
- Enregistrement vidéo
- Outils ou systèmes utilisant des capteurs inertiels ou pistes de marche informatisées et permettant l'enregistrement de paramètres simples :
 - spatio-temporels de la marche (obligatoires)
 - et / ou cinématiques
 - et / ou électromyographiques
 - et / ou baro-podométriques
- Un professionnel de santé médical ou paramédical doit être formé à l'analyse du mouvement ou de la marche
- Un rapport, au terme de chaque séance, est automatiquement généré

Niveau 2

- Systèmes combinés à haute valeur technologique
- Salle dédiée de dimensions minimales 12 m x 4 m
- Outils ou systèmes permettant une analyse quantifiée, combinée et synchronisée du mouvement du membre inférieur intégrant :
 - Une analyse cinétique en trois dimensions
 - Et une analyse cinématique tridimensionnelle
 - Et une analyse électromyographique dynamique
 - Et une analyse vidéo
- La production du rapport d'analyse et d'interprétation nécessite les compétences d'un personnel dédié et formé (ingénieur ou master en sciences – sciences de la vie, biomécanique ou science du mouvement)

Unité d'œuvre servant au financement

- L'équipement sera financé sur la base d'une surface, exprimée en m² et identifiée selon le niveau

Annexe 4 : Plateau Technique Spécialisé
Cahier des charges plateau de rééducation assistée du membre supérieur

Composantes requises

<ul style="list-style-type: none"> - Dispositif de rééducation assistée du membre supérieur qui nécessite la supervision en continu d'un professionnel de rééducation – réadaptation, décliné en deux modules : <ul style="list-style-type: none"> • Module 1 <ul style="list-style-type: none"> - Dispositif d'assistance <u>robotisée</u> des membres supérieurs avec motorisation qui permet l'action avec enregistrement du mouvement en temps réel et rétroaction adaptée • Module 2 <ul style="list-style-type: none"> - Dispositif d'assistance de rééducation du membre supérieur <u>non robotisée</u> qui permet de travailler sur l'intention de mouvement de la main : <ul style="list-style-type: none"> ○ avec suspension gravitaire, couplée à un rétroaction par réalité virtuelle/augmentée qui facilite l'activité et la participation ○ par thérapie miroir informatisée dédiée au membre supérieur par enregistrement caméra du bras sain du patient, ensuite projeté sur son membre lésé (hors casques de réalité virtuelle ou dispositifs grand public ou tables / tablettes tactiles) ○ par réalité virtuelle immersive corps entier (hors casques de réalité virtuelle ou dispositifs grand public ou tables / tablettes tactiles) - Dispositif aux normes CE - Quel(s) que soi(en)t le ou les module(s) disponible(s) un espace ou une pièce est dédié au(x) dispositif(s), avec possibilité de mobilité en fauteuil roulant VPHE autour des machines
<ul style="list-style-type: none"> - Edition papier ou CD ou USB des résultats pour les patients - Données intégrées et interprétées dans le dossier patient - Règles de fonctionnement pour l'usage du dispositif - Statistiques d'utilisation du dispositif - Données médicales issues du travail sur la machine intégrées dans le dossier du patient, en privilégiant l'interopérabilité avec le système d'information de l'établissement
<ul style="list-style-type: none"> - Livret de maintenance intégrant la liste des interventions, des mises à jour logiciels et des réparations - Matériovigilance - Carnet des dysfonctionnements (démarche qualité) - Personnels formés à l'utilisation des dispositifs

Unité d'œuvre servant au financement

- L'équipement sera financé par appareil, identifié du module

Annexe 5 : Plateau Technique Spécialisé
Cahier des charges assistance robotisée des membres inférieurs

Composantes requises**Simulateur de conduite**

- Caractéristiques techniques
 - Dispositif d'assistance robotisée (avec motorisation) de la marche : dispositif de type robot de marche ou exosquelette équipé de moteurs aux articulations des membres inférieurs permettant de recréer un mouvement de marche. Le dispositif peut être : exosquelette fixe, end effector, exosquelette de marche/mobile.
 - Un espace ou une pièce dédié, adapté à l'installation du matériel (hauteur sous plafond et surface suffisantes), avec possibilité de mobilité en fauteuil roulant VPHE autour des machines
 - Bonne aération ou climatisation
- Suivi et gestion des données
 - Edition papier ou CD ou USB des résultats pour les patients
 - Données intégrées et interprétées dans le dossier patient.
 - Règles de fonctionnement formalisées pour le dispositif
 - Statistiques d'utilisation du dispositif
 - Données médicales issues du travail sur la machine intégrées dans le dossier du patient, en privilégiant l'interopérabilité avec le système d'information de l'établissement
- Qualité
 - Livret de maintenance intégrant la liste des interventions, des mises à jour logiciels et des réparations
 - Documents relevant les effets particuliers ou indésirables pour les patients (démarche qualité)
 - Matérovigilance
 - Règlement intérieur pour l'usage du dispositif
 - Statistiques d'utilisation du dispositif

Unité d'œuvre servant au financement

- L'équipement sera financé par appareil

Annexe 6 : Plateau Technique Spécialisé
Cahier des charges plateau de préparation du retour à la conduite automobile

Composantes requises**Simulateur de conduite**

- Caractéristiques techniques
 - Module 1 : simulateur de conduite
 - Dispositif combinant l'évaluation et la rééducation des capacités visuelles, sensori-motrices, cognitives et comportementales pour préparer le retour à la conduite automobile :
 - Couverture du champ visuel à 180° pour une immersion réaliste
 - Simulation du poste de conduite : pilotage avec volant, boîte de vitesse, pédalier, frein à main à droite, commandes au volant et système de compensation du handicap pouvant être testé (outils spécifiques)
 - La machine peut être dédiée à l'évaluation ou la rééducation - Il ne peut y avoir de rééducation sans évaluation préalable
 - Un espace ou une pièce est dédié au simulateur, avec possibilité de mobilité en fauteuil roulant VPHE autour des machines
 - Etablissement autorisé à la mention spécialisée « système nerveux »
 - Convention avec une auto-école permettant des cours de conduite en situation réelle adaptée
 - Module 2 : véhicule adapté
 - Véhicule adapté par un intervenant spécialisé pour permettre une utilisation par une personne en situation de handicap : structure de l'habitacle, poste de conduite, pédalier...
- Suivi et gestion des données
 - Edition papier des fiches patients et résultats d'analyse
 - Données intégrées et interprétées dans le dossier du patient
 - Statistique d'utilisation du dispositif
 - Données médicales issues du travail sur la machine intégrées dans le dossier du patient, en privilégiant l'interopérabilité avec le système d'information de l'établissement
- Qualité
 - Livret de maintenance intégrant la liste des interventions, MAJ logiciels et réparations
 - Matéiovigilance
 - Carnet des dysfonctionnements, démarche qualité

Unité d'œuvre servant au financement

- L'équipement sera financé par appareil / véhicule